

5^c Journal du Lot 5^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA LOI DE TROIS ANS ET LA DÉPOPULATION

Si la grave question des effectifs s'est posée d'une façon impérieuse pour notre armée, si les Allemands disposent d'un nombre de soldats sensiblement supérieur au nôtre, si les mesures les plus imprévues et les plus redoutables pour la démocratie ont pu être préconisées, c'est uniquement parce que notre pays a vu décroître dans une terrible proportion sa natalité. Le mal dont nous souffrons provient de l'imprévoyance du législateur qui n'a pas su prévoir et prévenir les dangers de la crise de dépopulation que traverse la France et qui va chaque année en s'accroissant.

Rien, absolument rien n'a été fait pour les familles nombreuses, pour encourager et récompenser les chefs de famille de plus en plus rares qui faisaient tout leur devoir de Français en assurant la perpétuation de la race et le développement de la nation. Au contraire, les impôts indirects les ont écrasés, sous un fardeau très lourd.

Les avertissements n'avaient pas manqué ; mais avec notre coupable insouciance habituelle, avec notre imprévoyance naturelle, nous avons, comme toujours, attendu, pour nous en préoccuper et agir, que le mal soit tellement évident et menaçant qu'il éclate à tous les yeux. Il est malheureusement devenu en même temps, bien difficilement réparable et c'est tout au plus si l'on peut maintenant espérer l'enrayer, arrêter notre course à l'abîme, maintenir notre population à son chiffre actuel. Il paraît bien difficile de remonter le courant et de faire reprendre à la France la place qui lui est due parmi les plus grandes nations.

Toutes les mesures que l'on peut maintenant prendre pour compenser momentanément la diminution de nos effectifs militaires resteront vaines et inefficaces si on ne trouve en même temps le moyen de recruter nos effectifs de demain en assurant la repopulation du pays. Ce que l'on a fait pour développer notre puissance militaire actuelle peut même avoir une répercussion fâcheuse sur la natalité. En effet, la prolongation du service militaire diminuera les naissances en retardant les mariages, en ajournant le moment où chaque citoyen pourra se créer une situation, un intérieur et une famille.

Il n'est pas, au point de vue national, dans l'état actuel de nos mœurs et de notre civilisation, de plus fort argument contre le retour au service de trois ans. On a pu repousser cette objection ; affirmer qu'une répercussion si lointaine n'était pas à envisager devant la nécessité de la défense immédiate du pays ; prétendre qu'un retard d'ailleurs incertain d'une année dans les mariages n'agirait que faiblement sur la natalité.

Ce ne serait rien en effet, ou tout au moins peu de chose, dans un pays présentant un accroissement normal de population, se développant d'une façon continue comme tous les peuples qui nous environnent. Mais c'est beaucoup pour nous qui sommes arrivés à la limite où cesse l'augmentation de la population et où va commencer sa diminution. En 1901 c'est à peine si le chiffre des naissances égalait chez nous celui des décès et en 1911, la mortalité l'emportait sur la natalité. Toute cause nouvelle de dépopulation, si secondaire, si négligeable qu'elle puisse paraître, est donc de nature à accélérer notre décadence, à nous jeter sur la pente dangereuse où rien ne pourra plus arrêter notre chute.

C'est pourquoi il faut soigneusement éviter tout ce qui est de nature, dans une mesure quelconque, à aggraver la crise de dépopulation et profiter de toutes les

occasions pour porter remède à ce grand mal national.

Il est regrettable, à cet égard, qu'en abrogeant la loi militaire du service de deux ans, on n'ait rien fait pour assurer un soulagement aux familles nombreuses. Cette mesure eût permis de répondre à l'une des objections les plus fortes que soulevait cette grave mesure en apportant un moyen singulièrement puissant et efficace de lutter contre la dépopulation qui est pour notre pays le plus redoutable des ennemis. Le Gouvernement n'avait pas envisagé, tout d'abord, cette fatale répercussion du service de trois ans sur l'avenir de la France, et ce n'est qu'au dernier moment que, sur l'insistance de M. Chéron, il introduisit dans son projet une disposition relative à cette grave question. On sait que, finalement, la loi militaire votée par le Parlement ne contient rien pour les familles nombreuses. Rien n'est plus profondément regrettable.

Le Parlement doit se préoccuper, avant toute chose, de cette grave question. Il doit, sous les formes les plus diverses, encourager les familles nombreuses.

Jean LALOY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 janvier 1914

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre aborde la discussion du projet de loi relatif aux Caisses des Ecoles.

MM. Gailhard-Bancel, Villebois-Mareuil, Hugot-Derville, combattent ce projet.

MM. Lefas et de Lavrignais font également entendre des critiques contre le projet de loi, mais la clôture de la discussion générale est prononcée et la discussion des articles est votée.

La séance de la discussion est renvoyée au lendemain.

La Chambre reprend la discussion de la motion Bétouille sur les allocations aux familles nécessiteuses des jeunes gens incorporés.

La motion de M. Bétouille est votée par 559 voix.

Et la séance est levée.

La ronde du premier acte

Les Mousquetaires de la Reine, ce gracieux opéra comique d'Halévy, était alors en pleines répétitions.

Le maître orchestre dans son cabinet, les dernières pages de l'ouverture. Les fenêtres étaient ouvertes. Tout à coup, il pâlit, une sueur froide perle sur son front. Dans la cour d'une maison voisine, des badigeonneurs chantaient, et avec quel entrain ! La ronde qui termine le premier acte des Mousquetaires.

— Je suis fou ! Je suis fou ! s'écriait Halévy anxieux. Je croyais avoir trouvé cet air, et ce n'était qu'une réminiscence ! Je suis perdu ! Je n'ai plus d'idées.

Tout de même il appelle les badigeonneurs, les prie de monter.

— D'où connaissez-vous cet air, interroge-t-il, pourquoi le chantez-vous ? Où l'avez-vous entendu chanter !

— Mais, répond l'un d'eux, c'est à l'Opéra-Comique, où l'on répète une fameuse pièce.

« Nous avons entendu cet air en badigeonnant des décors, et comme nous l'avons trouvé joli, nous l'avons retenu et nous le chantons, voilà. »

De joie Halévy embrassa tous les badigeonneurs et leur donna quelques bonnes bouteilles de vin, accompagnées d'une pièce en or.

Mais bientôt sa joie devait se changer en un agacement perpétuel, car tous les badigeonneurs, prévenus que M. Halévy payait à boire et donnait la pièce à ceux qui venaient lui chanter les Mousquetaires de la Reine, défilèrent devant ses fenêtres pour le régaler de la « ronde du premier acte ».

Charge d'atelier

Il y a quelque cinquante ans un boulanger de Paris voulut faire de son fils, disait-il, « un peintre célèbre ». Donc il l'envoya à l'atelier le plus réputé. A cet atelier, on faisait aussi de la lithographie.

Chaque jour le jeune homme était envoyé d'un bout de Paris à l'autre, avec charge, c'était bien le mot, de porter et de rapporter de lourdes pierres lithographiques.

Au bout d'un mois, il faisait de timides doléances à son père qui, furieux, arrive en trombe à l'atelier.

— Doucement, monsieur, lui répondit le rapin orateur de la troupe, doucement ; notre camarade, votre fils, vous a-t-il dit sous quel bras nous lui conseillâmes de porter la pierre ?

— Oui, sous le bras droit.

— Parfait ; pour peindre, il faut avoir les deux bras d'égal longueur ; or, votre fils avait le bras droit beaucoup plus court que le bras gauche, et nous avons voulu l'allonger. Mesurez-les maintenant, ils sont égaux !

BISMARCK ET LA DANSE

Bismarck était moins difficile sur le choix des danses que l'évêque de Châlons. Avez-vous lu les *Souvenirs de Pinnow* ? Ce Pinnow fut le valet de chambre du « chancelier de fer ». Dans ces *Souvenirs*, se peuvent glaner d'amusantes anecdotes. Celle-ci par exemple :

Des nègres venus de la colonie allemande est africaine, étaient à Berlin. Bismarck désira les voir, et les fit venir à son château de Warzin. Il les recevait dans son parc. Leur demande de danser quelques danses de leur pays. Le chancelier était assis dans son fauteuil, ayant à droite et à gauche ses deux énormes dogues qui ne le quittaient presque jamais. Ces danses de nègres les irritèrent : tout d'abord, ils grognèrent sourdement, puis, tout à coup, voilà qu'ils se précipitaient sur les nègres qui, épouvantés, se sauvèrent dans toutes les directions, grimant sur les arbres, s'agrippant aux grilles. Et même quelques mollets noirs se teintèrent de rouge.

Mais si les danseurs africains gardèrent mauvais souvenir de la réception, Pinnow a soin de nous dire qu'elle amusa beaucoup « le maître ».

Ce n'est pas Bismarck qui aurait interdit le tango.

INFORMATIONS

Au Maroc

M. Chevandier de Valdrome, agent diplomatique et consul général de France a été assassiné par son cuisinier.

M. Chevandier de Valdrome offrait un dîner. Son cuisinier un nommé Lure, déclara qu'il refusait de servir le repas. Les menaces ne vinrent pas à bout de son obstination. M. Chevandier de Valdrome lui dit alors qu'il le chassait.

Ceci se passait dans l'antichambre. M. Chevandier de Valdrome se dirigea alors vers le salon où se trouvaient ses invités, mais le cuisinier le suivit et tira sur lui deux coups de revolver qui l'atteignirent à la nuque.

Le consul général eut la force de se précipiter dans le salon. Il tomba dans les bras de M. Luret, directeur du contrôle de la dette, en s'écriant « Je suis mort ».

On l'étendit sur un fauteuil où il expira aussitôt.

Le meurtrier a été arrêté par le personnel accouru au bruit des détonations.

Aussitôt la nouvelle connue, toutes les notabilités de Tanger se sont rendues à la légation.

Les Harkas du Maghzen

Les deux harkas du Maghzen sont reparties pour Tiznit, afin d'assurer la

liberté de la circulation entre cette ville et Agadir.

Elles vont également reprendre leur mission qui consiste à exercer une pression sur El Helba, et à détacher de lui la tribu montagnarde des Cheouta.

Une lettre du chef de la harka Ben Dahah, datée du 21 janvier, dit qu'il a laissé la moitié de sa harka à mi-roule, entre Agadir et Asserssif. Il a fait stationner l'autre moitié à deux heures de marche d'Asserssif, et est entré dans le territoire de la tribu des Ait-Miki, avec lesquels il engagea des pourparlers.

La lettre annonce également que la tribu des Ait-Boulgaa a fait sa soumission, et que deux cheik influents, Ait Boulfaa et Ait Yassa, se sont présentés au caïd Ben Dahah.

Un secours aux agriculteurs

La commission du budget a examiné le budget de l'instruction publique sur le rapport de M. Simyan.

Elle a réservé un certain nombre de chapitres du budget de l'instruction publique sur lesquels le rapporteur désirerait obtenir du gouvernement certains relèvements de crédits. Sur le budget des beaux-arts, la commission a réduit les crédits de 476.000 francs.

Au début de la séance, M. Simyan a fait approuver le projet portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 8 millions pour secours aux agriculteurs, victimes des intempéries.

La commission, à l'heure actuelle, n'a plus à examiner, sur un total de dix-huit budgets, que les budgets suivants : justice, guerre, colonies, P. T. T., chemins de fer de l'Etat.

Elle fera tous ses efforts pour examiner ces budgets dans le courant de la semaine prochaine et également la loi de finances et de recettes. La discussion du budget pourrait ainsi commencer dans les premiers jours de février.

Paris en cas de siège

Le conseil municipal de Paris réuni à huis-clos en comité du budget, après avoir entendu les explications du général Michel, gouverneur de Paris, et de l'intendant général Ducuing, sur la situation qui serait faite à la ville de Paris en ce qui concerne son ravitaillement en période de mobilisation, a voté la résolution suivante :

Dans le but de faciliter à l'Etat l'accomplissement de la mission qui lui incombe exclusivement de préparer sous sa propre responsabilité le ravitaillement du camp retranché de Paris, la ville de Paris versera à titre de contribution volontaire et exceptionnelle une somme de 400.000 francs en vue de permettre à l'autorité militaire de constituer à Paris un stock permanent de 100.000 quintaux de farine uniquement destinée à pourvoir aux besoins de la population civile du département de la Seine pendant la période de mobilisation, sauf à récupérer une part à déterminer de ladite somme sur le département. Cette contribution sera payable en deux annuités qui figureront aux budgets de la ville de Paris pour 1915 et 1916. Elle ne pourra en aucun cas être renouvelée.

Les tableaux de Recensement

M. Paul Bignon, député, a écrit au ministre de la guerre, en lui faisant observer que le nombre des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement de la classe 1913, s'était élevé à 321.502, et que les conseils de révision avaient examiné 275.200 de ces jeunes gens, d'où il résulte entre le nombre des inscrits sur les tableaux et le nombre des révisés une différence de 46.302 hommes. M. Paul Bignon a demandé, en conséquence, quelle part il fallait faire dans ce dernier chiffre : 1^o aux engagés volontaires ; 2^o aux inscrits maritimes ; 3^o aux insoumis.

Le ministre a répondu que sur les 46.302 hommes de la classe 1913 non examinés par les conseils de révision,

on comptait 28.074 engagés volontaires, 4.060 inscrits maritimes, 14.168 « bons absents ».

Il résulterait donc de la réponse du ministre de la guerre que les conscrits inscrits sur les tableaux de recensement de la classe 1913 (20 ans) ont été de 321.502. Sur ce nombre, 275.200 ont été examinés, 67.030 ont été réformés, 200.150 ont été proclamés bons pour le service actif, et 8.020 bons pour le service auxiliaire. 46.302 conscrits, dit le ministre, n'ont pas été examinés par les conseils de révision. Il y aurait eu 28.074 engagés volontaires et 4.060 inscrits maritimes. Il reste maintenant à savoir combien, sur ces 46.302 conscrits non examinés par les conseils de révision, ont été définitivement incorporés, et combien sont restés insoumis. Une question sera bientôt posée au ministre de la guerre à ce sujet.

Un ancien Polytechnicien crée une Science nouvelle

Une science nouvelle, la géographie mathématique, a été créée, pour ainsi dire, de toutes pièces, il y a une dizaine d'années, par un ancien élève de l'Ecole polytechnique, M. Paul Helbronner, qui entreprit l'étude géographique de la haute région des Alpes, une de celles sur laquelle les documents de la carte d'état-major laissaient le plus à désirer. Pendant onze campagnes, durant chacune de trois à quatre mois, il a exécuté personnellement depuis 1903 la triangulation serrée des hautes régions montagneuses du sud-est de la France. Plus de 10.000 kilomètres carrés ont été ainsi soigneusement relevés.

Ce travail formidable est loin d'être achevé. Cinq campagnes géodésiques sont encore nécessaires pour mettre fin à l'œuvre commencée.

Dependant la Société de topographie, dans sa séance solennelle, qui s'est tenue dimanche à la Sorbonne, sous la présidence du général Dubail, représentant le ministre de la guerre, et de M. Paul Doumer, sénateur, président de la société, a décerné sa grande médaille d'honneur à M. Paul Helbronner comme récompense de ses travaux.

Le nombre total des points trigonométriques relevés depuis le début des travaux de sa description géométrique détaillée des Alpes françaises, dépasse actuellement 6.000. Jamais aussi formidable travail n'avait été entrepris par un seul homme.

Des tours d'horizon complets de sommets ont été pris à l'aide de la téléphotographie par M. Paul Helbronner. Une collection unique en son genre formée de très beaux panoramas photographiques a été ainsi peu à peu réunie.

L'Effort naval du Japon

Devant la commission du budget, le ministre de la marine a exposé le programme naval projeté jusqu'en 1921. Pendant cette période, le Japon compte construire 8 cuirassés de 30.000 tonnes, 2 croiseurs de 27.500 tonnes, 8 croiseurs d'un tonnage inférieur, 2 avisos, 26 contre-torpilleurs et 10 sous-marins. L'état des finances du pays ne permet cependant d'arrêter ce programme que jusqu'en 1919. 4 cuirassés, 16 contre-torpilleurs et 6 sous-marins seront construits pendant cette période. Le gouvernement, sans attendre le vote du budget, aurait commandé un cuirassé aux chantiers anglais.

En Turquie

Le ministre de l'intérieur Talaat-Bey dément catégoriquement les bruits d'achat de nouveaux navires de guerre et ajoute que, si la Turquie a acheté le dreadnought « Sultan-Osman », qui était à vendre, c'était uniquement pour empêcher la Grèce de l'avoir. Il dément également que la Turquie songe faire prochainement la guerre et dit à qu'à contraire l'espoir s'accroît d'arriver à une entente sur la question des îles. Enfin, il dément aussi que l'intention de la Turquie soit d'employer en dépenses militaires l'emprunt qui sera, au contraire,

consacré au développement économique du pays.

A noter comme indice de validité des déclarations de Talaat-Bey que le gouvernement ottoman manque absolument d'argent. Il vient d'emprunter au comité de la flotte soixante mille livres sur le montant de la souscription pour parer aux dépenses courantes.

Le gouvernement a entamé également des pourparlers avec la Banque de Salonique pour un emprunt de six cent mille livres.

Le jour anniversaire de la mort de leur fillette, deux époux s'asphyxient

Inquiet de n'avoir pas vu sortir les époux Ralu, le concierge de la maison prévint le commissaire de police, qui vint avec un serrurier. Lorsque celui-ci eut ouvert, une épaisse fumée, que de gros bourrelets placés entre les joints avaient jusque-là empêchée de sortir, envahit le palier. Quelqu'un se dévoua pour ouvrir une fenêtre et établir une aération suffisante. Le commissaire pénétra dans l'appartement, et trouva M. Ralu et sa femme étendus tout habillés sur leur lit près duquel se trouvait un réchaud.

L'asphyxie avait depuis longtemps fait son œuvre. M. Ralu et sa femme, âgés d'une quarantaine d'années, avaient décidé depuis longtemps de mourir ensemble. La date de leur suicide devait coïncider avec l'anniversaire de la mort d'une fillette, leur unique enfant, décédée l'année dernière, le 24 janvier.

C'est ce qu'ils expliquaient dans une longue lettre adressée au commissaire de police, placée en évidence sur une table près du lit.

Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. François Ringol, sénateur du Pas-de-Calais, décédé à l'âge de 75 ans, à Paris. Il était sénateur depuis 1892.

— A Clermont-Ferrand le thermomètre est descendu à 22 degrés au-dessous de zéro. On a aperçu des loups à un kilomètre de Clermont.

— En ouvrant le coffre-fort que le chanteur Fragon possédait dans un grand établissement financier à Paris, on a trouvé quelques valeurs et surtout des lettres. On ne croit pas que ce soit là tout le trésor de Fragon qui, on le sait, gagnait de gros cachets.

— Le tsar a conféré à M. Delcassé, ancien ambassadeur de France à Pétersbourg, l'ordre de Saint-André, en récompense de ses efforts pour resserrer les liens de l'alliance franco-russe.

— Une fillette, âgée de huit ans, a été dévorée par les loups aux environs de La Coquille (près de Périgueux), alors que vendredi soir elle revenait de la classe vers huit heures. Ses parents et l'instituteur, s'étant mis à sa recherche pendant la nuit, ont trouvé dans un bois le tablier déchiré de l'enfant, son petit panier et quelques ossements.

— M. Barthou, ancien président du Conseil, a présidé dimanche à Bordeaux le banquet organisé pour célébrer le 37^e anniversaire de la fondation du Cercle Voltaire.

— Le Congrès socialiste s'est ouvert à Amiens, dimanche, sous la présidence de M. Lecointe, député de la Somme.

— L'aviateur Le Temple s'est tué, dimanche, à l'aérodrome de Hendon, près de Londres.

— L'aviateur Godefroy, qui évoluait, vers quatre heures, dans la baie d'Antibes, à bord d'un hydravion, est tombé à la mer, à environ 200 mètres du rivage, d'une hauteur de 50 mètres. L'aviateur a été retiré sain et sauf.

CAUSERIE

A propos des retraites ouvrières

Le ministre du travail fait connaître par la voie du « Journal Officiel », le produit comparé de la vente des timbres-retraite pendant les trois premiers trimestres des années 1912 et 1913. Cette comparaison est résumée dans le tableau que voici :

	1912	1913
1 ^{er} trimestre...	8.291.604	12.481.900
2 ^e trimestre...	9.392.616	11.567.771
3 ^e trimestre...	13.370.985	10.359.978

Il suffit de lire avec un peu de soin les chiffres précédents pour constater le fléchissement continu, au cours de l'année dernière, du produit de la négociation des vignettes apposées tant sur les cartes des assujettis obligatoires à la loi des retraites, en représentation des versements ouvriers et patronaux, que sur les cartes des assurés facultatifs. On avait, en 1912, enregistré un accroissement rapide du montant de la vente des timbres-retraite, qui, de 8 millions pour le premier trimestre, s'éleva à 13 millions pour le troisième.

La chose s'expliquait tout naturellement par la promulgation de la loi du 27 février 1912. Celle-ci, en abaissant de soixante-cinq ans à soixante ans l'âge d'entrée en jouissance de la pension, avait provoqué de la part des intéressés âgés de soixante ans au moins, des versements qui, quelle qu'en fut l'insignifiance, leur ouvraient un droit à toucher immédiatement la pension de 100 fr. servie par l'Etat.

Mais dès que cette couche de bénéficiaires instantanés fut épuisée, les versements diminuèrent : de 12.481.900 francs pendant le premier trimestre 1913, ils s'abaissèrent à 11.567.771 francs pendant le second et à 10.359.978 francs pendant le troisième. Le monde ouvrier continue donc à se montrer indifférent, sinon hostile, à la grande réforme.

Sans doute, il n'est pas possible de calculer exactement, d'après la vente des timbres, le nombre des salariés qui ont accepté la loi des retraites obligatoires : il en est qui sont affiliés à des caisses patronales dispensées de l'usage du timbre; d'autres ont interrompu leurs versements pour cause de chômage ou de maladie. Par contre, les versements des assurés facultatifs figurent dans le total de la vente des vignettes. Pourtant on peut tirer de la statistique ministérielle quelques indications précieuses.

Le versement annuel des assujettis obligatoires varie entre 4 fr. 50, 6 francs et 9 francs, suivant qu'il s'agit de mineurs, de femmes ou d'hommes; la contribution patronale est d'égalé valeur. En estimant le versement moyen, patronal et ouvrier, à 12 fr. par an, c'est-à-dire à 3 fr. par trimestre, on est assez près de la réalité. Or, à raison de 3 fr. par trimestre, les 10.359.978 fr., représentant le dernier produit trimestriel connu de la vente des timbres-retraite, correspondent à 3 millions 450.326 assurés.

CHRONIQUE LOCALE

Notre nouveau Feuilleton

Nous commencerons, prochainement, un nouveau et très intéressant feuilleton — plus court que celui que nous allons terminer !...

LE BUDGET

La date des élections n'est pas définitivement fixée, mais il est probable que le renouvellement de la Chambre aura lieu fin avril.

Trois mois à peine nous séparent des élections, et l'on se demande si les députés se sépareront avant le vote du budget.

M. Breton fait tous ses efforts pour que la question du budget soit liquidée le plus rapidement possible et le Gouvernement se déclare prêt à soutenir sa proposition qui consisterait à voter pour 1914 le budget — à quelques modifications près — tel qu'il a été voté en 1913.

Ainsi, le principal serait fait au moment du départ des Chambres, car si comme on l'a dit, le budget n'est pas voté à ce moment-là, on ne peut en terminer la discussion avant juillet 1914.

A la rentrée de la nouvelle Chambre, la vérification des pouvoirs occupera la plupart des séances et le malheureux budget restera en panne dans les Commissions.

Il serait cependant nécessaire que le budget fut bouclé : de nombreuses réformes, des améliorations utiles dans bien des administrations, ne peuvent être faites qu'après le vote du budget.

Dans les 3 mois qui nous séparent des élections, il serait puéril de croire que la Chambre peut réaliser de grandes réformes : ce qu'elle n'a pas fait en 4 ans, elle ne le réalisera pas en 3 mois. Alors mieux vaut qu'elle s'occupe de la principale de ses occupations, le budget, qui, depuis 4 ans, a toujours été voté avec un retard de plusieurs mois.

Les épéistes ne vont pas manquer de remettre sur le tapis la proportionnelle : encore de nombreuses séances qui seront perdues en vaines paroles, puisqu'aussi bien, on sait que la Réforme électorale ne pourra pas être appliquée aux élections législatives prochaines.

Le Gouvernement paraît résolu à ne pas se laisser détourner du programme qu'il s'est tracé : ce faisant, il agira bien et il empêchera la réaction et les mal élus de se livrer à leurs manifestations ordinaires qui n'ont qu'un but, celui d'arriver aux élections et de pouvoir dire aux électeurs : « On n'a rien fait ».

L. B.

Au 7^e

M. Jordan, capitaine au 7^e d'infanterie, passe au 29^e d'infanterie.
M. Pidaut, capitaine au 7^e est désigné pour remplir les fonctions d'adjoint au colonel à compter du 1^{er} février.
M. Perrot, capitaine au 171^e d'infanterie, passe au 7^e.
M. Denille, adjudant-chef au 20^e régiment d'infanterie est promu sous-lieutenant et affecté au 7^e d'infanterie.

Enregistrement

M. Boutaric, surnuméraire dans le département de Seine-et-Oise, est nommé à Cahors, en remplacement de M. Bruneau, nommé receveur à Lacapelle-Marival.

Consulat

L'exequatur a été accordé à M. de Gyllenram Helgé Oscarsson, consul de Suède à Bordeaux, avec juridiction sur 15 départements dont le Lot.

Commission départementale

La Commission départementale du Lot se réunira dans une des salles de la Préfecture le samedi 31 janvier à 2 heures de l'après-midi et le lundi 2 février.

Assistance publique

Par arrêté du 22 janvier 1914, M. Calvet, commis d'inspection de l'Assistance publique à Cahors, est nommé sous-inspecteur et affecté dans le département du Lot en remplacement de M. Ladevie appelé dans le département du Doubs.

Félicitations.

Navigation

Mme Frayssy, née Pons, est nommée éclusière (poste numéro 17, de Lacroze), en remplacement de son mari, décédé.

Orphelinat des P. T. T.

A la suite de la réunion tenue le 25 janvier, dans une salle de la Mairie, par les membres de l'Orphelinat des Sous-Agents des P. T. T. (groupe de Cahors), en vue de remplacer M. Castellani, président et Barriéty, trésorier, démissionnaires, ont été élus :

Président : M. Boissière, gardien de bureau.
Trésorier : M. Delsahut, facteur.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Zoé Brégère, fille de M. Breil, comptable de la Maison Paulus, décédée à Paris le 25 janvier.

Nous adressons à la famille si cruellement éprouvée nos sincères condoléances.

Les obsèques de Mme Zoé Brégère auront lieu à Cahors jeudi matin à 8 heures.

Réunion à la Gare.

Les sources

On sait l'intérêt énorme au point de vue pratique et scientifique, que présenterait la découverte de la rivière souterraine que le sourcier Pélaprat nous dit exister sur le mont d'Angély. On sait également que des fouilles vont être entreprises prochainement, en cet endroit, par les soins de la municipalité cadurcienne.

Les deux lettres suivantes, échangées au cours de récentes expériences, viennent fortifier notre espoir, et certifier au moins que la « baguette » est assez souvent des plus heureuses.

Voici ces deux documents :

A Monsieur le Maire de Leyme (Lot).

J'ai appris que, tout récemment, M. Pélaprat, sourcier, vous avait indiqué un endroit précis où, très probablement, vous deviez trouver de l'eau. Comme je m'intéresse beaucoup à ces expériences, que mes amis et moi avons eu l'occasion, à Cahors, d'occuper M. Pélaprat et que de pareilles recherches intéressent, à un certain point, la cause scientifique, je vous serais bien obligé si vous pouviez me transmettre quelques renseignements au sujet des résultats que vous pourriez avoir obtenus.

Agréz, Monsieur le Maire, etc.

Gervais NICOLAÏ.

Le 23 août 1913.

A Monsieur Nicolai, Cahors.

Les prédictions de M. Pélaprat ont été réalisées. Le puits communal que l'on vient de terminer contient de l'eau en quantité et à une profondeur à peu près la même que celle indiquée par M. Pélaprat.

Agréz, Monsieur, etc.

Le Maire, ROUSSENGUE.

Le 22 janvier 1914.

Uzelodunum

On nous écrit :

Un de nos amis nous faisait dernièrement remarquer, avec juste raison, que pour ceux qui n'ont jamais mis les pieds à Loulié, il était très difficile de suivre nos discussions.

Son observation étant des plus justes, nous allons essayer de donner une

idée aussi précise que possible de ce lieu.

Qu'on se figure une muraille de forteresse au pied de laquelle se trouvent extérieurement : 1. Une grande citerne tarie ; 2. Une dalle coude destinée à lui fournir les eaux ; 3. Un gros aqueduc absorbant les eaux de cette dalle avant qu'elle n'arrive dans la citerne.

La muraille de la forteresse représente les falaises du Puy-d'Issolud, la citerne la fontaine tarie de Loulié, la dalle coude les sources qui devaient l'alimenter et le gros aqueduc la galerie qui absorbe l'eau des sources.

Que le public retienne ces quelques détails et il pourra suivre avec fruit les polémiques engagées sur cette question.

Vol

Samedi, avant le départ du train de 18 h. 50, Mme Plagès, marchande de truffes et de foies d'oies, venait de déposer au bureau d'expédition de la grande vitesse six colis de foies pour sa clientèle du dehors.

Pendant que Mme Plagès terminait son expédition et que l'agent de la compagnie se disposait à lui accuser réception de sa marchandise, le jeune F..., âgé de 14 ans, qui n'en est pas à son premier exploit, entra tranquillement dans l'intérieur du bâtiment et s'empara de deux colis de l'expédition de Mme Plagès, contenant 5 kilos 500 de foies, d'une valeur de 45 francs.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur le précoce voleur qui avait été remarqué faisant le guet sur le trottoir de la gare. Entre temps, il était allé demander un colis pour un de ses anciens patrons, qui venait de le renvoyer quelques jours auparavant pour conduite suspecte.

Sur ces données, l'enquête, rapidement menée par M. le commissaire de police, ne tarda à faire avouer au jeune F... qu'il était l'auteur du vol.

Quant à son larcin, F..., après s'être assuré de la contenance des colis, ne trouva rien de mieux que de le jeter à l'eau. Il aurait préféré, paraît-il, trouver du gibier dans les colis dérobés.

Les manœuvres en 1914

Le Ministre de la Guerre a arrêté le programme des évolutions et manœuvres en 1914.

D'après ce programme, des évolutions combinées des 16^e et 17^e corps auront lieu au camp d'insurrection du Larzac.

Les 16^e et 17^e corps exécuteront pendant deux jours, sous la direction d'un membre du Conseil supérieur de la guerre, une opération contre un ennemi figuré.

Les éclipses de 1914

L'année 1914 nous donnera quatre éclipses : deux de soleil et deux de lune.

La première éclipse sera une éclipse annulaire de soleil : elle aura lieu dans la nuit du 24 au 25 février et sera invisible chez nous. On pourra l'observer comme éclipse partielle, dans la partie australe de l'Océan Pacifique. La phase annulaire ne sera observable qu'au pôle sud de notre globe.

La 2^e éclipse de 1914 sera une éclipse partielle de lune, visible chez nous le 12 mars prochain. Cette éclipse ne sera pas totale, mais elle sera presque, puisque plus des neuf dixièmes de notre satellite seront plongés dans l'ombre terrestre. Il ne restera qu'un mince croissant lumineux au sud-ouest de la lune. Le phénomène, si le temps est favorable, sera intéressant à suivre.

La 3^e éclipse de 1914 sera une éclipse totale de soleil, qui sera visible chez nous comme éclipse partielle. Elle aura lieu le 21 août. Cette éclipse, bien que moins belle que celle du 17

avril 1912, sera très intéressante à observer. Chez nous, un peu plus de la moitié du disque solaire sera recouverte par la lune et il sera possible de remarquer la diminution de clarté au moment de la plus grande phase. L'éclipse commencera vers midi 5 ; le moment de la plus grande phase sera à 1 heure un quart ; l'éclipse prendra fin vers 2 h. 20.

La 4^e éclipse sera une éclipse partielle de lune invisible chez nous et visible pour l'Océanie et l'Asie.

Lou Gorrit del Quercy

Lou Gorrit del Quercy, donnera le samedi, 14 février à 8 heures 30 du soir très précises, son dixième grand Banquet annuel, au Palais d'Orléans, 200, avenue du Maine, sous la présidence d'honneur de M. Malvy, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes ; de M. de Monzie, ancien sous-secrétaire d'Etat ; MM. Rey, Cocula et Loubet sénateurs ; M. Bécays, député ; M. Margis, ancien Conseiller Général du Lot ; et la présidence de M. Mouliérat, de l'Opéra-Comique.

Les nombreuses adhésions reçues à ce jour, permettent d'espérer 400 convives au Banquet et 1500 danseurs au bal (les trois salons du premier étage sont retenus, ainsi que deux grands orchestres).

Les Effectifs dans les P. T. T.

Dans le budget préparatoire des P. T. T. pour 1915, M. Massé, ministre du Commerce, avait prévu un renfort de personnel de 900 unités, M. Dumont, ministre des finances, le réduisit à 400.

Cependant la pénurie de personnel provenant de l'appel de deux classes militaires laissait les services postaux dans un désarroi qui ne laissait pas d'inquiéter les associations professionnelles des P. T. T. Aussi bien, M. Malvy, s'est-il hâté de réintégrer les surnuméraires de la classe récemment libérée.

Le ministre a décidé, en outre d'appeler : 1^{er} 170 surnuméraires reçus au concours d'avril et d'août 1913 ; 2^e 200 dames employées du concours de juillet de la même année.

Un nouveau concours de dames employées est prévu pour avril prochain.

Le personnel des P. T. T. ne peut manquer de se montrer reconnaissant au ministre qui s'intéresse d'une manière si active à tout ce qui touche à ses intérêts.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 26 au 31 janvier 1914.

La situation reste la même. Le rouleau à vapeur est toujours immobilisé à Cahors par les gelées. Rien ne permet de prévoir quand le travail pourra recommencer. Dès que le dégel arrivera, on continuera les cylindrages dans l'ordre suivant :

Chemin de grande communication n° 8, entre 0 k. 300 et 0 k. 500 (dans la rue du Lycée, à Cahors.)
Route Nationale n° 20, emplois partiels sur le boulevard Gambetta, à Cahors.

Chemin de grande communication n° 7, entre 19 k. 900 et 15 k. 200 (entre Larroque et St-Michel).

Chemin de grande communication n° 7, entre 2 k. et 2 k. 700 (à Cras).

Chemin de grande communication n° 42, entre 7 k. et 7 k. 500 (vers Orniac).

Cahors, le 23 janvier 1914.

L'Agent-voyer d'arrondissement LAGARDE

Tribunal correctionnel

Audience du 26 janvier 1914

VOLS

Trois jeunes gamins, de Puy-l'Évêque, P., B., et S., sont coupables de vols d'objets mobiliers et de petites sommes d'argent au préjudice de M. Besse, propriétaire à Puy-l'Évêque. Le tribunal condamne P... à 15 jours de prison, B... à 8 jours et le jeune S... est acquitté comme ayant agi sans discernement.

VAGABONDAGE ET VOLS

Une tribu de nomades, vanniers de profession, mais surtout malfaiteurs, est poursuivie pour vols de poules, pour infraction à la loi sur les nomades et pour vagabondage et mendicité. Les inculpés sont des femmes : Baptistine Debard, 50 ans et ses deux filles. La mère est condamnée à 1 mois de prison, les filles à 8 jours, mais la plus jeune obtient la loi de sursis.

ANNUAIRE OFFICIEL

1914

Vient de paraître

A l'Imprimerie du Journal du Lot

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du département du Lot

Nombreux renseignements
Liste des principaux Commerçants du département.

Prix : 2 francs. — Envoi franco contre mandat de 2 fr. 30, adressé au Journal du Lot.

Arrondissement de Cahors

Cahors

Lettre de remerciement. — Au cours de l'une de ses dernières séances, le conseil municipal de Cahors, et sur la proposition de M. Calmeilles, maire, avait adressé à M. Malvy, le dévoué député de l'arrondissement de Gourdon, ministre du Commerce, de l'Industrie, des postes et télégraphes, ses félicitations les plus sincères pour les hautes fonctions qu'il occupe dans le cabinet Doumergue ; il avait été demandé en même temps que la commune de Cahors fut exonérée, à l'avenir, des frais de distribution des télégrammes.

En réponse à cette adresse, M. le maire vient de recevoir la lettre suivante :

« Paris, le 22 janvier 1914

Mon cher Maire,

« J'ai été très sensible aux félicitations que le conseil municipal de Cahors a bien voulu m'adresser.

« Je vous prie d'être auprès des membres du conseil l'interprète de mes plus vifs remerciements, et de leur renouveler l'assurance de mon entier dévouement.

« En ce qui concerne l'exonération des frais de distribution des télégrammes, je fais mettre la question à l'étude, et vous pouvez être assuré que je m'efforcerai de la solutionner avec le désir de vous donner satisfaction.

« Votre tout dévoué,

L.-J. MALVY,

Ministre du Commerce, de l'Industrie, des postes et des télégraphes

Lalbenque

Classe 1914. — Le contingent de la classe 1914 est, pour la commune de Lalbenque, de 27 conscrits, mais 22 seulement seront examinés par le conseil de révision : les autres, dont les parents ont quitté notre commune, seront examinés aux chefs-lieux de leurs cantons respectifs.

Belfort

Etat civil. — Mouvement de la population dans la commune de Belfort, canton de Lalbenque, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1913 : Naissances, 13 ; 10 garçons et 3 filles. Décès : 18 ; mariages, 11 ; publications de mariages, 15.

Calvignac

Mouvement de la population. — Le nombre des naissances pour 1913 a été de 7 ; le nombre des décès de 9.

Albas

Feu de cheminée. — Dimanche matin, vers dix heures, un commencement d'incendie eut lieu chez M. Vioussens, épicière. Aussitôt l'alarme donnée, des prompts secours eurent vite fait de conjurer l'incendie, qui s'était déclaré dans la cheminée de l'établissement.

Révision des listes électorales. — D'après la nouvelle loi, sur la liste de la section d'Albas la commission vient de faire 86 retranchements, et 26 sur la liste de la section de Cénac.

Puy-l'Évêque

Distinction honorifique. — M. Emile Gascou, fils de M. Eugène Gascou, de Puy-l'Évêque, vient de recevoir comme facteur des postes à Bordeaux, la médaille d'honneur de son administration.

(A suivre).

FEUILLETON DU Journal du Lot 222

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

Épilogue.

III

Marcel et Georges.

Une seconde décharge troua leurs rangs sans les faire reculer.

Quelques-uns arrivèrent jusqu'à la barricade et la gravèrent.

Mais, avant d'en avoir atteint le sommet, ils retombèrent foudroyés à bout portant.

Les officiers crièrent : halte ! afin de réformer leur troupe en bataille.

Les chasseurs d'Afrique s'arrêtèrent et attendirent, immobiles et impassibles, sous la grêle de balles qui ruisselaient sur eux et qui les décaïent.

Cette halte, d'ailleurs, fut courte.

Les clairons sonnèrent une charge impétueuse et les héroïques soldats, précédés par un capitaine dont l'épée nue intinçait sous les chauds

rayons du soleil de juin, affrontèrent de nouveau le repart improvisé dont chaque pavé semblait vomir la mort.

Dans cet assaut furieux, combien d'hommes tombèrent ?... hélas !... personne ne les compta !...

Le capitaine de chasseurs d'Afrique venait d'atteindre le couronnement de la barricade...

En face de lui, le pistolet au poing, se dressa l'un de ces insurgés qui, sur leur habit noir, portaient les insignes de représentants.

Ils se regardèrent et se reconnurent.

— Georges ! cria l'un.

— Marcel ! répondit l'autre.

— Amis quand même, n'est-ce pas ?... murmura M. de Labardès.

— Non, fit Georges, ennemis malgré tout ?...

— Ennemis ?... pourquoi ?... qu'importe le drapeau ?

— Marcel, souvenez-vous de la nuit du 10 mai !...

— Oh ! mon Dieu !... vous savez !...

— Je sais tout, et je ne veux plus vivre... défendez-vous, Marcel !...

Georges, laissant tomber son pistolet, saisit l'épée d'un cadavre.

— Et moi, répliqua M. de Labardès, et moi, Georges, je veux mourir !...

Alors, sur la crête chancelante d'une montagne de pavés croulants, sous la grêle des balles qui jaillissaient comme une pluie d'orage, les

deux hommes croisèrent leurs épées...

L'un et l'autre cherchant la mort et ne voulant pas la donner. Mais, dans ce duel étrange, pouvaient-ils mesurer leurs coups ?...

En même temps ils sentirent que leurs épées heurtaient la chair.

En même temps il tombèrent, en disant :

— Adieu, Georges...

— Marcel, adieu...

Un nuage de fumée les enveloppa comme un suaire.

Puis le clairon sonna ses fanfares victorieuses, et les tambours battirent au loin.

Les chasseurs d'Af

Arrondissement de Figeac

Figeac

Eclairage électrique. — Les bouchers, charcutiers, tuteurs de porcs, adressent à M. le Maire de Figeac et à MM. les membres du Conseil municipal une demande tendant à l'installation de l'éclairage électrique aux abattoirs de notre ville.

Nous espérons que satisfaction leur sera donnée.

Secours mutuels. — Le conseil d'administration de la Société de secours mutuels l'Union figeacoise fait appel aux travailleurs des deux sexes pour les faire bénéficier des avantages de cette ancienne Association. Depuis 1849, date de sa fondation, la Société assure à ses membres participants, moyennant une cotisation annuelle de 6 fr. pour les hommes et 3 fr. pour les femmes : 1. une indemnité journalière de maladie de 1 fr. 25 aux hommes, et de 0 fr. 60 aux femmes; 2. des secours temporaires, s'ils deviennent infirmes et incurables; 3. une pension de retraite à 65 ans d'âge et 25 ans de sociétariat; 4. des frais de funérailles. Ses engagements ont toujours été tenus, et de ce fait, beaucoup d'infortunes ont été soulagées.

Le capital fonds de retraite déposé à la Caisse des dépôts et consignations garantit annuellement le paiement de trente pensions de 30 fr. l'une aux sociétaires âgés. Tout assuré de la loi des retraites ouvrières bénéficie d'une allocation de l'Etat de 25 % (article 18 de la loi du 5 avril 1910) sur le montant de la cotisation-maladie de 6 fr., et ne paie de ce chef que 4 fr. 50.

Tous ces avantages font de la Société de secours mutuels de Figeac une Œuvre essentiellement philanthropique, à laquelle tous les travailleurs soucieux de se prémunir contre les risques de maladie voudront participer. Les adhésions seront reçues jusqu'au 31 mars chez tous les membres de la commission, et notamment chez M. Cavarroc, coiffeur, collecteur de la Société, qui donnera tous renseignements utiles.

Football-Rugby. — Dans l'après-midi de dimanche le public figeacois a profité d'un soleil printanier pour assister, au stand de la villa des Roses, à un match qui a été joué entre le Stade Figeacois et celui de l'école supérieure d'Aubin.

La partie a été belle et très intéressante parce que les deux équipes étaient fortement entraînées et leur jeu fort remarquable.

Malgré ses qualités de résistance et d'endurance l'équipe Aubinoise a été battue par la G. S. F. par 9 points (3 essais) à zéro.

Une mention spéciale aux équipiers de cette dernière qui ont fait preuve de beaucoup d'habileté et principalement à Taygosse (cap.), les jeunes Guillhem, Pipy et à tous en général.

Probité. — Vendredi, le jeune Edouard Descol, ouvrier ferblantier chez M. Dardenne, a ramassé, près d'une chaufferette, un morceau de papier qui était sur le point de mettre au feu. Il s'est aperçu assez tôt que c'était un billet de banque de 400 francs.

Après recherches, il s'est empressé de remettre sa trouvaille à M. Laborie, marchand de grains, qui en était le légitime propriétaire. Félicitations.

Tribunal correctionnel. — Audience du 24 janvier.

Le tribunal prononce cinq condamnations à 16 et 50 fr. d'amende, pour délits de chasse sans permis et en temps prohibé.

Faycelles

Brûlé vif. — La femme Pézet, du bourg de Faycelles, ayant laissé son petit enfant âgé de deux ans devant le feu, pendant qu'elle courait au jardin à la recherche de quelques légumes, le trouva à son retour environné de flammes. Le pauvre petit est mort après huit heures d'horribles souffrances.

Teyssieu

Mercredi dernier, 21 janvier, une foule de parents et d'amis y compris tous les membres du Conseil municipal, conduisait à sa dernière demeure le doyen de cette assemblée, M. Larribé Bernard, âgé de 83 ans.

Au cimetière le sympathique maire M. Canet, président du conseil d'arrondissement, en quelques mots émus a retracé la carrière du vénérable vieillard, faite, a-t-il dit, de travail, de sagesse et de probité.

A la famille éplorée, nous adressons nos meilleurs vœux de condoléances.

Latronquière

Enquête judiciaire. — M. le juge de paix de Latronquière a procédé à une enquête au sujet d'une rixe assez grave qui s'est déroulée dernièrement à Sénaillac, entre plusieurs jeunes gens de cette commune.

De nombreux témoins ont été entendus.

Saint-Cirgues

Le Comité républicain radical socialiste de Saint-Cirgues, réuni en as-

semblée générale le 18 janvier 1914, procède au renouvellement du bureau et à l'élection des membres de la commission.

Il remercie M. Nozières, son ex-secrétaire, du dévoué concours qu'il a apporté à la cause du Comité pendant son séjour à Saint-Cirgues.

Avant de se séparer, le Comité radical socialiste adresse à M. Malvy, Ministre du Commerce, ses plus vives félicitations à l'occasion de son arrivée au pouvoir et pour le rôle énergique qu'il a joué au Congrès de Pau.

Livernon

Obsèques. — Dimanche matin a eu lieu l'inhumation de M. Réveillac, propriétaire, mort à l'âge de 72 ans. Nos plus sincères condoléances à toute sa famille.

Saint-Céré

La foire. — La foire du 22 janvier avait attiré du monde malgré le froid très vif de la saison. Tous les marchés étaient bien approvisionnés, notamment celui des veaux de lait et des porcs.

Voici les divers cours pratiqués : Le froment, de 17 et 18 fr.; le seigle, de 11,50 à 12,50; avoine, 7,80 à 8 fr.; sarrasin, 11,50 à 12,50; maïs, 16 à 18 fr.; haricots, 26 à 30 fr.; pommes de terre, 6 à 6,50; châtaignes, 7 à 8 fr.; le tout le sac de 80 litres; les cerneaux de 2 fr. à 2,50 le kilo.

Bœufs d'attelage, 700 à 900 fr., la paire; bœufs gras, 36 à 38 fr. les 50 kilos; vaches laitières, 600 à 800 fr., la paire; veaux de lait, 1,05 à 1,25, le kilo poids vif, les porcs gras, de 45 à 60 fr. les 50 kilos, selon grosseur et qualité; porcelets, 10 à 40 fr.; moutons, 25 à 35 fr. la pièce.

Poulets, 1,60 à 1,80; oies grasses, 2,20 le kilo; œufs, 1,60 à 1,75 la douzaine; beurre, 2,50 à 3 fr., le kilo; lapins domestiques, 1 fr. le kilo.

Lievres, 2 fr. le kilo; lapins de garenne, 1,25 à 1,75 pièce; grives, 0,50; merles, 0,35 la pièce.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Répression des fraudes. — M. le commissaire de police a fait sur notre place divers prélèvements de lait et de vin.

Construction d'une école primaire supérieure de filles. — Par arrêté de M. le sous-préfet de Gourdon, en date du 21 janvier courant, une enquête sera ouverte à la mairie de Gourdon, du dimanche 25 janvier courant au dimanche 1^{er} février 1914, sur le projet de construction d'une école de filles à Gourdon (emplacement enclous Lascombes, situé à la Croix-d'Orsal). M. Antonin Métaillé, propriétaire à Gourdon, est désigné en qualité de commissaire enquêteur à l'effet de recevoir à la mairie de Gourdon le dimanche 12 février courant, de neuf à onze heures du matin et de deux à cinq heures du soir, les réclamations qui pourront se produire sur le choix du dit emplacement.

La soirée récréative. — La soirée récréative qui eut lieu samedi dernier, ainsi que nous l'avions annoncé, eut un succès extraordinaire. La salle était archi-comble. Tous les passagers étaient pris, au point que toute circulation y était devenue impossible et que les spectateurs étaient littéralement immobilisés.

La matinée du lendemain eut lieu dans les mêmes conditions. Bien à regret, on se vit contraint à refuser des places. Il est bien regrettable que notre ville ne possède pas une salle de spectacle spacieuse et aménagée à cet effet.

Si Gourdon ne veut pas tomber au rang d'une vulgaire bourgade sans vie et sans attrait, elle doit s'empresser de remédier hâtivement à cette lacune. Nous formons des vœux pour que la nouvelle municipalité, comprenant mieux les véritables intérêts de notre vieille cité, fasse construire au plus tôt cet édifice.

La jeune Association des anciennes élèves de notre prospère école supérieure de jeunes filles peut être fière du brillant résultat obtenu pour ses débuts. La soirée a été des mieux réussies et les applaudissements crépitaient à tout instant, tant les jeunes actrices rendaient bien leurs rôles.

Nous félicitons ces gracieuses artistes de la belle soirée qu'elles ont donnée. Nous les remercions vivement des quelques bonnes heures qu'elles ont su nous faire si agréablement passer, mais nous félicitons également Mlle Piche, Directrice et Mme Bénéch, professeur de l'excellente organisation qui avait tout prévu et de la composition du programme que nous sommes heureux de donner ci-dessous :

1^{re} partie : Chœur : Hymne à la mer.

Jeanne-Rose, par notre distingué compatriote M. Jules Lafforgue.

Violon et piano, par Mlles Bouygués, Laurentie, Moncutié.

2^e partie : Le genre de M. Poirier.

Violon et piano : Rose rêvée, par les mêmes.

3^e partie : Embrassons-nous Folle-ville.

Chœur : Moun hiel Quercy.

Toutes les parties ont été brillamment exécutées, et toutes nos jolies

compatriotes ont été impeccables de mémoire, de tenue et de naturel.

La population est unanime à demander de nouvelles soirées semblables.

MARC TO.

Grièlerie. — Samedi soir, le sieur Camille Cach, journalier à Duravel, entré dans plusieurs cafés de notre ville, s'y faisait servir des consommations qu'il déclarait ensuite ne pouvoir payer.

« Je n'ai pas le sou, débrouillez-vous », répondait-il.

Les débitants se sont débrouillés de telle sorte que deux gendarmes vinrent le cueillir pour le conduire au violon.

Conduit dimanche devant M. le procureur de la République, Cach, après interrogatoire, a été écroué.

Marché aux noix. — Le marché de samedi a été assez calme. Voici les principaux cours :

Noix, l'hectolitre, de 33 à 38 fr., selon qualité; cerneaux caisse, les 100 kilos, 300 fr.; cerneaux huilerie, les 100 kilos, 400 fr.

Etat civil du 1^{er} au 15 janvier. — Naissances : Marcel Huret, rue Marais.

Mariages : Urbain Broue, horloger, et Françoise Jaubert, sans profession. Jean Lavayssé, du Cartelat, et Maria Salinié, cultivatrice à Gagnepa.

Décès : Françoise Escapouade 18 ans, à Laumel; Jeanne Gauvy, sans profession, 69 ans, veuve Lafage, place de l'Hôpital; Pierre Pélrel, sans profession, 75 ans, place de l'Hôpital; Emile Costes, négociant, 72 ans, avenue Gambetta; Jeanne Lapeyre, sans profession, 82 ans, veuve Dauliac, boulevard Galiot-de-Genouillac.

Martel

Réponse de M. Malvy aux félicitations du comité radical et radical socialiste de Martel :

« Monsieur le président,

« J'ai été très sensible aux félicitations du comité radical et radical socialiste de Martel que vous avez bien voulu me faire parvenir.

« Je vous prie d'être auprès de nos amis l'interprète de mes plus vifs remerciements et de leur renouveler l'assurance de mon entier dévouement.

« Votre tout dévoué :

L.-J. MALVY.

Souillac

Etat civil de décembre. — Naissances : Gabrielle Delpech, à Saint-Etienne; André Laurent; Alice Lachamp; Jeanne Pébeyre.

Décès : Alexandrine-Marie Donat, épouse Espy, 41 ans, sans profession; aux Cuisines; Antoine Para, jardinier, 62 ans, rue de l'Hôpital; Guillaume Marcou, charbonnier, 62 ans, route de Blazy; Henri Costes, sans profession, 71 ans, à Laffrègère; Jeanne Fumat, veuve Saturnie, sans profession, 82 ans, rue du Pont; Claude Clavel, ancien facteur, 83 ans, au Foirail; André Laurent 1 jour; Elie Grand, sans profession, 60 ans, place Bernicou.

Saint-Germain

Foire. — A cause du froid excessif que nous subissons depuis quelques jours la foire de Saint-Germain n'a pas eu son importance habituelle à pareille époque.

*Les divers foirails de la localité se trouvaient relativement faiblement approvisionnés, surtout le foirail aux bœufs.

Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, de 40 à 41 fr. les 50 kilos; d'attelage, de 700 à 900 fr. la paire, peu d'affaires traitées avec tendance à la baisse; veaux, de 1 à 1,40 le kilo; bouvillon, de 450 à 600 fr.; brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 40 à 45 fr. selon l'âge; antenais et antenaises, de 28 à 30 fr. pièce; moutons de boucherie, de 0,80 à 0,90 le kilo.

Porcs de charcuterie, de 60 à 65 fr. les 50 kilos; porcelets, de 25 à 30 fr. pièce dès l'âge de 2 ou 3 mois.

Gibier en faible quantité sans doute à cause du temps de neige et valant : lievres, de 5 à 6 fr. pièce; perdreaux, 2 fr. 50 pièce; lapins, de 1,50 à 2 fr. pièce; grives, 0,50 pièce.

Jardinage en petite quantité et vendu à de bons prix. En somme foire moyenne pour le commerce local.

Pas de vols ni d'accidents à signaler.

Chronique vinicole

CONSEILS RATIONNELS SUR LA VINIFICATION

Défauts naturels et amélioration des moûts

LA REFERMENTATION DES VINS RESTÉS DOUX

(Suite).

Emploi du levain

Quand le levain est en pleine fermentation, c'est-à-dire vers le 3^e jour, on déverse dans le fût à levain, un hectolitre de vin à faire refermenter, dans lequel on fait dissoudre 100 gr. de sels nourriciers La Claire, et qu'on a chauffé à 25 ou 30°.

Le lendemain, c'est-à-dire le quatrième jour après le commencement de la préparation du levain, on le mélangera aux 10 hectos de vin à faire refermenter, qu'on soutirera dans un foudre bien sain et sans aucune odeur de soufre brûlé. Chaque jour, on brassera la masse pendant quelques minutes, au moyen d'une perche de bois propre.

Au bout d'une quinzaine de jours, si la température n'est pas inférieure à 12°, la fermentation sera en pleine activité et se terminera peu de temps après. Quand un essai préalable fait avec une dose n° 1, multilevure pour 5 hectos vin à indiquer le vin est difficile à faire refermenter, on y ajoute 50 grammes de sels La Claire par hecto, en outre de tout ce qui est dit, avant d'y ajouter le levain.

Vin blanc à faire refermenter

Pour le vin blanc, on opère de même. On fait le levain comme pour le vin rouge et on le répartit le quatrième jour entre tous les fûts qui contiennent le vin blanc, en ayant soin de laisser un vide de 2 à 3 litres dans chaque fût. Puis on roule le fût, pour brasser énergiquement la masse.

Chaque jour, on bondonnera pendant quelques minutes le fût pour pouvoir le rouler, et on continuera à brasser journellement le vin de cette manière, jusqu'à ce que la fermentation se soit manifestement déclarée. Quand la refermentation des vins blancs ou rouges est terminée, on y ajoute un peu de tanin et on soutire en fûts ou foudres soufrés. L'éclaircissement se produit ensuite assez rapidement.

Mouls blancs trop mûts

Quand on veut faire fermenter des mouls blancs trop mûts, et qui par suite d'une dose excessive d'acide sulfureux n'arriveraient pas à fermenter par la méthode ci-dessus, il est utile d'acclimater peu à peu la levure à la présence de cet antiseptique. Voici comment il faut opérer :

On prépare le levain comme il a été dit plus haut, mais le 3^e jour, au lieu d'ajouter 100 litres de mout de vin en une seule fois, ce qui pourrait paralyser la levure, on n'en introduit que 25 litres, et on attend quelques heures jusqu'à ce que la fermentation ait repris. Alors on ajoute de nouveau 25 litres de ce mout (tous jours chauffé à 25 ou 30°) et ainsi de suite. Quand le restant de la quantité de 100 litres de mout aura été ajouté et que la fermentation aura repris, le ferment se trouvera acclimaté à l'acide sulfureux et l'on pourra continuer le travail en opérant à la manière indiquée pour la refermentation des vins rouges ou blancs non soufrés.

Levures acclimatées aux sulfites

Depuis quelques années, l'Institut La Claire prépare sur demande des multilevures acclimatées à l'acide sulfureux et aux sulfites (en général à la dose de 35 grammes de métabisulfite de potasse par hectolitre).

Pour plus de détails, ainsi que pour tout ce qui concerne le rajeunissement et l'amélioration des vins doux, il faut lire la Production rationnelle et Conservation des vins, par Georges Jacquemin, directeur de l'Institut de Recherches Scientifiques et de l'Institut La Claire, officier du Mérite Agricole, à Malzéville, près Nancy. Pour recevoir franco gare ce magnifique et important ouvrage, il suffit d'adresser un mandat-poste de 7 fr. 40 à M. G. Jacquemin.

Paul GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe.

(A suivre).

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multilevures et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse. Acide tartrique et acide citrique. Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande pharmacie de la Croix Rouge, ne délivre pour l'œnologie que les produits purs de la Maison Poulenc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité. Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.

Bibliographie

Une journée de Sarah Bernhardt, décrite par Edmond Rostand, des vers de Jean Aicard à la grande tragédienne, paraissent, aujourd'hui, dans Les Annales. Ce numéro remarquable contient beaucoup d'autres articles intéressants.

Au moment où l'on va célébrer le centenaire de Bernardin de Saint-Pierre, il est piquant de connaître les origines de son chef-d'œuvre. MM.

Henry Roujon et Adolphe Brisson y racontent le vrai roman de Paul et Virginie... M. Alfred Mézières y publie une belle étude sur le Guillaume Tell, de Schiller; M. Emile Faguet, des détails inédits sur Rousseau poète; Gyp, la suite de ses amusants dialogues; Les Possédés; M. Marcel Prévost, la suite de L'Art d'Apprendre. Enfin, les discours académiques d'Emile Boutroux et Paul Bourget y sont intégralement reproduits.

On s'abonne aux bureaux des Annales, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

La Vie Heureuse

Sommaire du Numéro du 20 janvier

Cadeaux de mariage et miniatures de cadeaux. La jeune fille et le livre, par Colette Yver. L'armée française, reçoit la Comédie-Française, par Mme Dussane. Petit souvenir de grand, par Jane Catulle-Mendès. Mme Merlaud-Ponty et son lion favori. Qu'on l'entende, mais qu'on ne le voie pas ! L'actualité en costumes de travestis. Conseils pour le Carnaval, par Annie Benson. Chez les aquarellistes. Pendant l'entracte : les belles aventures. Les demoiselles de Saint-Denis, par Marc Helys. Il y a bergères et bergères... par Albert Flament. Le Tango (suite et fin), par Mme et M. Jean Richepin.

Le Numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2147^e livraison (24 janvier 1914).

M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. Le beurre et les maladies contagieuses. L'exploitation des nitrates du Chili, par Daniel Bellet. Tante Claude, par Julie Borius. L'Aventure de la Joconde, par Jacques Freneuse.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Sommaire du n° 2122 du 24 Janvier 1914.

Le transport des machines gigantesques modernes. Mines néolithiques de Spieennes (Belgique). Les nouvelles usines de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité. Les progrès de nos connaissances concernant les rayons de Röntgen. Poste récepteur de T. S. F. sans antenne ni fil de terre. Académie des sciences. Carabine-mitrailleuse automatique pour aéroplanes.

Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

La Revue Judiciaire

Réformes. Droit pratique. Comptes rendus

SOMMAIRE DU N° DU 25 JANVIER 1914.

La réforme du Jury. Une enquête (3^e série), par Henry Millié. Appréciations de MM. l'avocat-général Blondel, le Conseiller Albanel, l'avocat-général Corentin Guyho, le professeur Balthazard, A. Wilm, H. Prudhomme.

Les livres parlent, M^o Auclair. Les deux tarifs de douane, Fabien Thibault. La « Curiosité » au Palais, Pierre Avigdor. Les projets d'extension législative de la propriété commerciale, Fernand-Jacq. « Comment devient-on criminel ? » R. Rosenmark. La Banque et la Bourse : Opérations de Bourse, Banques et établissements de crédit, André Macaigne. Revue pratique de Jurisprudence Commerciale et Industrielle; Brevets d'invention; Dessins et Modèles; Marques de fabrique; Fonds de commerce; Fraudes; Propriété littéraire et artistique, Fernand-Jacq. Questions pratiques : Les droits du locataire; Aide bénévole; La responsabilité du concubin; surveillez le pesage de vos colis; Nullité de certaines clauses imposées au public par les Compagnies de chemins de fer; Un architecte ou un entrepreneur est-il le mandataire du propriétaire qui fait construire ? X...

La criminalité des servantes. Rapport présenté au VII^e Congrès d'Anthropologie Criminelle, par Raymond de Ryckere.

Paris, 6, Square de Messine. 6 — Le Numéro : 1 franc.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 26 janvier 1914

Le marché s'est montré généralement moins ferme et les affaires ont été plus calmes.

Notre 3 % est lourd à 85,67.

Les fonds d'états étrangers font preuve d'indécision et s'inscrivent en baisse. L'Extérieure espagnole cote 89,32, l'Italien 96,65, le Turc 84,82 et le Serbe 79,85. Le Russe 3 % 1891 fléchit à 74,15, le 5 % 1906 à 102,65, le 4 1/2 1909 à 96,50 et le consolidé à 90,20.

Le groupe bancaire reste bien disposé. La Banque de Paris est à 1655, le Comptoir d'Escompte à 1050, le Crédit Foncier à 871, le Crédit Lyonnais à 1691 et la Société Générale à 815.

Compagnie des Chemins de Fer du Midi

Les Sports d'hiver dans les Pyrénées

Les fêtes sportives sur la neige et sur la glace ont lieu à Luchon-Superbagnères tous les dimanches : elles auront un éclat particulier pendant la grande semaine internationale du 1^{er} au 8 février prochain.

La neige est tombée en abondance sur le plateau de Superbagnères, admirablement situé à 1.800 mètres d'altitude et où brille toute la journée un soleil resplendissant. On sait que Superbagnères est relié à la ville de Luchon par un chemin de fer électrique et à crémaillère qui fait le trajet en moins de 45 minutes.

Au cours de la grande semaine de Sports, la caravane du Club des patineurs et des concurrents étrangers se disputent les Coupes-Challenge du Président de la République, du Ministre des Travaux Publics, du département de la Haute-Garonne, de la ville de Luchon, des compagnies du Midi, d'Orléans et des chemins de fer et Hôtels de Montagne, etc.

Le programme que l'on peut se procurer à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 54, Boulevard Haussmann, Paris, est des plus attrayants. Il comporte des tournois internationaux de hockey; des courses internationales de patinage, de ski, de luges et de bobsleighs; gymkanas sur la glace; des concours de ski pour officiers et militaires, etc.

Le plateau de Superbagnères est la plus haute station française, pour les sports d'hiver et l'on s'y rend de Paris, en quatorze heures de chemin de fer. Une voiture directe de 1^{re} et de 2^e classe sera attelée au train partant de Paris à 19 heures du 30 Janvier au 7 Février.

HERNIEUX

MEMBRE DU JURY A HORS CONCOURS

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être. Hernieux, vous avez déjà entendu parler du spécialiste M. Glaser, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les essayer ?

Les appareils de M. Glaser sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici une preuve :

Depuis 7 ans je souffrais d'une hernie épigastrique.

« Nul appareil ne m'avait apporté jusqu'à ce jour le soulagement désiré ».

Or, le 16 avril dernier j'appris par le Journal « La Dépêche » votre passage ce jour-là à Montauban.

Je fûs votre voir et je ne le regrette point.

En effet, vous m'avez vendu un appareil que j'ai reçu de Paris, le 23 Avril et que je n'ai appliqué que le 1^{er} Mai. Quinze jours après, ma hernie était parfaitement contenue et, aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que je suis complètement guéri. Je tiens même à ce que vous propagiez ce résultat, afin que ceux qui souffrent de hernies, puissent en faire leur profit.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat. En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera à titre d'essai, du 1^{er} novembre 1913 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1914, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ». Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus). Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté

de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e, et 3^e classes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 26 Janvier 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.646			0,86	0,82	0,72
Vaches.....	1.285	952	136	0,82	0,76	0,68
Taureaux.....	312			0,76	0,72	0,66
Veaux.....	1.288	2.177	101	1,12	1,08	1,00
Moutons.....	16.236	6.370	1.335	1,13	1,07	1,02
Porcs.....	5.090	1.419	220	0,52	0,50	0,48

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs et les veaux, difficile sur les moutons, mauvaise sur les porcs. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

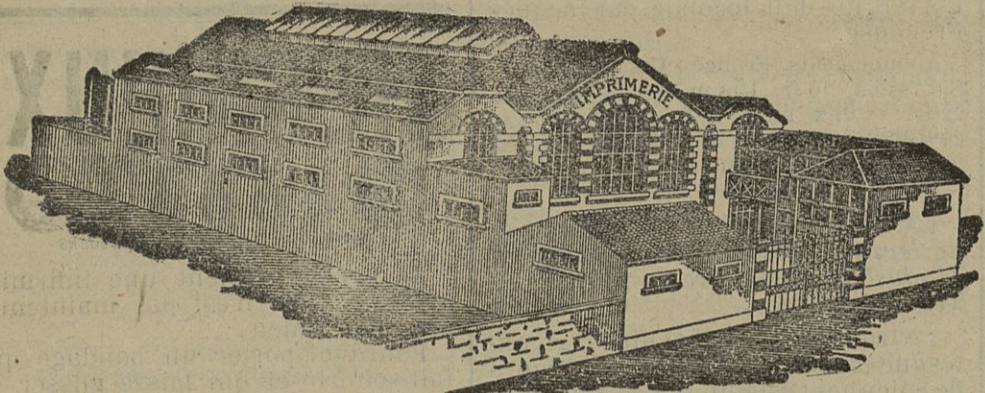
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) -- CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal ATTESTATION D'UN MÉDECIN
et le Corps Médical DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
PARIS (Orsay) départ.	—	8 20	—	19	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) départ.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES (arrivée) départ.	3 16	14 12	—	0 47	2 28	8 34	—
BRIVE (arrivée) départ.	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
Gignac-Cressensac.	7 21	—	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
SOUILAC (arr.)	7 40	—	16 33	—	4 49	14 6	20 23
CAZOULÈS (arr.)	7 53	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
Lamothe-Fénéol.	8 9	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Nozac.	8 19	—	17 18	—	—	14 34	21 9
GOURDON.	8 31	—	17 28	—	5 17	14 44	21 20
Saint-Clair.	8 40	—	17 40	—	—	14 56	21 33
Dégagnac.	8 51	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18	—	—	15 16	21 52
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Espère.	9 22	—	18 23	—	—	15 38	22 19
CAHORS (arrivée) départ.	9 32	17 18	18 33	4 5	5 53	15 47	22 30
Sept-Ponts.	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	22 41
Cieurac.	9 51	—	19 8	—	—	16 18	22 52
Lalbenque.	10 5	—	19 22	—	—	16 34	23 7
CAUSSADE.	10 12	—	19 29	—	—	16 42	23 15
TOULOUSE (arr.)	10 45	18	20 2	—	6 35	17 17	23 24
TOULOUSE (arr.)	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	23 33
TOULOUSE (arr.)	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20	23 42

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade.	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12
Cieurac.	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts.	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... d.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
St-Denis-Catus.	—	—	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	12 30
Thédirac-Peyrilles.	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	12 32
Dégagnac.	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	12 33
Saint-Clair.	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	12 34
GOURDON.	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	12 35
CAUSSADE.	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	12 36
Nozac.	—	—	20 17	7 11	23 22	—	10 38	12 37
Lamothe-Fénéol.	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	12 38
SOUILAC.	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	12 39
Gignac-Cressensac.	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	12 40
BRIVE (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	12 41
PARIS (A.) arr.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	12 42
PARIS (O.) arr.	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	12 43
PARIS (Orsay) ar.	—	—	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	12 44
TOULOUSE (arr.)	—	—	—	9 25	0 28	3 5	12 56	12 45
TOULOUSE (arr.)	—	—	—	19 5	8 47	10 32	22 46	12 46
TOULOUSE (arr.)	—	—	—	19 14	8 56	10 41	22 55	12 47

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès.	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt).	6 21	—	12 58	19 11
Parnac.	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech.	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc.	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt).	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Evêque.	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel.	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac.	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel.	7 23	10 4	13 58	20 22
LIBOS.	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay).....	MIXTE	19 50	22 51	10	9
LIBOS... départ.	12 20	7 48	15 18	21	9
Fumel.	12 41	7 56	15 26	21	15
Soturac-Touzac.	12 57	8 6	15 36	21	25
Duravel.	13 8	8 13	15 43	21	32
Puy-l'Evêque.	13 35	8 22	15 50	21	39
Prayssac (Arrêt).	—	8 29	15 57	21	46
Castelfranc.	14 6	8 37	16 2	21	51
Luzech.	14 23	8 49	16 12	22	1
Parnac.	14 38	8 57	16 20	22	9
Douelle (Arrêt).	—	9 2	16 25	22	14
Mercuès.	14 55	9 7	16 30	22	19
CAHORS. — Ar.	15 13	9 19	16 42	22	31

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut.	7 20	13 40	18 40
Arcambal.	7 31	13 51	18 49
Vers.	7 40	14	18 57
Saint-Géry.	7 49	14 8	19 7
Conduché.	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie.	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval.	8 26	14 37	19 31
Calvignac.	8 34	14 45	19 37
Cajarc.	8 48	15 1	19 50
Montbrun.	8 59	15 12	19 59
Toirac.	9 9	15 22	20 7
Lamadelleine.	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC. — Ar.	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay).	22 55	4 46	8 43

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).....	20 27	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadelleine.	7 34	10 55	17 31
Toirac.	7 44	11 5	17 55
Montbrun.	7 52	11 13	18 4
Cajarc.	8 4	11 22	18 16
Calvignac.	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval.	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie.	8 30	11 45	18 46
Conduché.	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry.	8 48	12 2	19 10
Vers.	8 53	12 7	19 16
Arcambal.	9 1	12 15	19 25
Cabessut.	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.	9 18	12 32	19 44

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	20 27	22 51	10	»
St-Denis-près-Martel.	5 46	9 34	13 52	20 5
Vayrac.	5 54	10 3	14 3	20 14
Bétaille (arrêt).	5 58	14 7	»	20 18
Puybrun.	6 6	10 35	14 16	20 26
Brethonoux-Biars.	6 18	10 48	14 29	20 39
Port-de-Gagnac.	6 25	14 36	»	20 46
Laval-de-Cère.	6 34	14 44	»	20 56
Lamativie.	6 55	15 6	»	21 20
Siran (arrêt).	7 11	15 22	»	21 36
La Roquebrou.	7 26	15 38	»	21 51
AURILLAC. arrivée.	8 5	16 16	»	22 33

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC. départ.	4 32	9 11	14 54	»
La Roquebrou.	5 12	9 54	15 37	»
Siran (arrêt).	5 25	10 7	15 50	»
Lamativie.	5 44	10 28	16 11	»
Laval-de-Cère.	6 2	10 46	16 29	»
Port-de-Gagnac.	6 10	10 54	16 37	»
Brethonoux-Biars.	6 19	7 52	11 6	